

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2277

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 19, après le mot :

« nés »,

insérer les mots :

« à la suite ».

II. – En conséquence, au même alinéa après le mot :

« traitement »,

insérer les mots :

« de données ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« celle-ci »,

le mot :

« elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel